|  |  |
| --- | --- |
| Logo of the European Commission, 12 yellow stars on a blue background arranged in a circle and framed by two light grey graphic elements representing the Berlaymont building, which is the headquarter of the European Commission. | COMMISSION EUROPÉENNE |

AVIS DE VACANCE POUR UN POSTE D’EXPERT NATIONAL DÉTACHÉ

|  |  |
| --- | --- |
| DG – Direction – Unité | DG INTPA G6 |
| Numéro de poste Sysper: | 284975 |
| Personne de contact:  Prise de fonctions souhaitée:  Durée initiale:  Lieu de détachement: | Francesco LUCIANI  1er trimestre 2026  2 années  Bruxelles  Luxembourg  Autre: Click or tap here to enter text. |
| Type de détachement |  |
| Cet avis de vacance est ouvert aux:    ainsi qu’aux  pays AELE suivants:  Islande  Liechtenstein  Norvège  Suisse  pays tiers suivants: …  organisations intergouvernementales suivantes: … | |
| Délai des candidatures | Date limite pour postuler: 27-10-2025 |

**Présentation de l’entité (nous sommes)**

Au sein de la Commission européenne, la direction générale des partenariats internationaux (DG INTPA) élabore les politiques et les stratégies de l’UE en matière de développement et de coopération internationale, et met en œuvre les instruments de financement de l’action extérieure de l’Union dans les pays partenaires d’Afrique subsaharienne, d’Asie-Pacifique et des Amériques.

Au sein de la direction thématique INTPA.G, dédiée au développement humain, aux migrations, à la gouvernance et à la paix, l’unité G6 «Migrations et déplacements forcés» est chargée des migrations, de la mobilité et des déplacements forcés. À l’image d’autres unités thématiques, sa mission s’articule autour de trois axes principaux:

- l’élaboration des politiques de l’UE portant sur le lien entre les migrations et le développement, et la participation active au dialogue politique avec les parties prenantes tant externes qu’internes sur ces questions. Un aspect important du travail concerne la coordination et la coopération avec les États membres de l’UE, d’une part, et les pays partenaires, d’autre part;

- la fourniture d’orientations thématiques aux collègues de la DG INTPA et des délégations de l’UE sur la façon de relever les défis et de saisir les possibilités découlant des migrations au moyen de la coopération internationale. Ces activités comprennent la rédaction de supports d’orientation et de conseils, l’organisation de sessions de formation, la mise en place d’un soutien personnalisé et à la demande, en coordination avec les unités géographiques, et la contribution aux processus de qualité des programmes et des projets gérés par les directions géographiques de la DG INTPA;

- la gestion opérationnelle et financière de la composante «migrations» du programme thématique «Défis mondiaux» de l’instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale (IVCDCI).

L’unité est divisée en deux sections: i) migrations et mobilité et ii) asile et déplacements forcés. Le poste à pourvoir concerne la section des migrations, composée de six collègues spécialisés, responsables de la formulation des politiques, des orientations et du soutien thématiques, ainsi que de l’élaboration et de la mise en œuvre des programmes et des projets qui concernent tous les aspects de la gestion et de la gouvernance des migrations.

**Présentation du poste (nous proposons)**

Sous la responsabilité d’un fonctionnaire de l’Union, le/la candidat(e) contribuera à la mise en œuvre de la déclaration de mission de l’unité de la DG INTPA chargée des migrations et des déplacements forcés, en fournissant une expertise, ainsi que des orientations et un soutien analytiques et stratégiques pour l’ensemble du domaine thématique de la gestion des migrations.

Sont inclus des aspects de l’élaboration des politiques ainsi que la mise en œuvre des programmes et des opérations. Le/la titulaire du poste contribuera, sous la responsabilité du chef de secteur, du chef d’unité et du chef adjoint d’unité, à la formulation et à la coordination des politiques et des stratégies, et fournira des orientations et un soutien thématiques et sectoriels aux autres unités de la DG INTPA ainsi qu’aux délégations de l’UE, notamment en ce qui concerne la conception et la gestion opérationnelles de projets en lien avec les migrations.

Il/elle contribuera plus particulièrement aux domaines thématiques suivants:

i) la corrélation entre les migrations et la sécurité, y compris des sujets tels que la gestion intégrée des frontières et la lutte contre le trafic de migrants et la traite des êtres humains;

ii) la réadmission, le retour et la réintégration durable;

iii) la migration légale et professionnelle;

iv) le travail avec les diasporas et les envois de fonds des travailleurs migrants, ainsi que les actions visant à lutter contre les causes profondes de la migration irrégulière.

Il/elle aura pour missions de:

* contribuer à la définition des politiques de l’Union et des approches sectorielles en lien avec la dimension extérieure des migrations et en cohérence avec le programme de développement, et exécuter des tâches connexes (participer aux études documentaires, à la rédaction, aux concertations, aux réunions d’information, au suivi et aux rapports, etc.);
* contribuer aux différents dialogues de l’Union sur les migrations avec les pays partenaires, les organisations internationales et les autres parties prenantes, aux niveaux bilatéral, régional et international;
* développer les orientations thématiques, les formations et la diffusion des connaissances en lien avec ses domaines de compétence thématiques;
* contribuer à la mise en œuvre de la composante «migrations» de l’instrument de financement IVCDCI-Europe dans le monde, en accomplissant des tâches thématiques, opérationnelles et de gestion de projet;
* fournir des orientations et des conseils dans le cadre des processus de qualité internes des programmes et des projets programmés et mis en œuvre par les directions géographiques et les délégations de l’UE, notamment dans ses domaines de compétence thématiques.

**Profil du titulaire (nous recherchons)**

Nous recherchons un collègue doté d’un sens de l’initiative et d’excellentes capacités de communication, possédant une compréhension approfondie de l’élaboration des politiques de l’UE et nourrissant un grand intérêt en la matière dans le domaine des migrations et du développement. Il/elle devrait posséder les qualifications suivantes:

• une solide expérience des politiques de l’UE dans le domaine des migrations;

• une bonne compréhension des défis liés aux migrations auxquels sont confrontés les pays partenaires de l’UE ainsi que cette dernière;

• une grande capacité à penser de manière stratégique et à traduire les politiques en actions;

• une expérience de la coopération avec les parties prenantes internes et externes de l’UE;

• une bonne connaissance de la politique de la Commission en matière de développement et de coopération internationale, y compris de ses procédures et réglementations financières et décisionnelles;

• un sens aigu de l’organisation, une forte intelligence émotionnelle et une excellente capacité à travailler tant de manière indépendante qu’en équipe;

• d’excellentes capacités de communication orale et écrite en anglais et en français, lui permettant de communiquer correctement avec tous les homologues, partenaires et pays bénéficiaires;

• d’excellentes compétences rédactionnelles.

En outre, les éléments suivants constitueraient des atouts:

• une expérience de la programmation et de la mise en œuvre de l’aide au développement;

• une expérience de terrain dans les pays tiers;

• des compétences linguistiques supplémentaires, par exemple en espagnol.

Le/la candidat(e) retenu(e) devrait être disponible pour effectuer régulièrement des missions dans les pays partenaires et entretenir des contacts étroits avec les autres DG de la Commission, les institutions de l’UE, les États membres de l’UE, les partenaires internationaux et les parties prenantes.

**Critères d’éligibilité**

Le détachement sera régi par la **décision de la Commission C(2008) 6866** du 12/11/2008 relative au régime applicable aux experts nationaux détachés et aux experts nationaux en formation professionnelle auprès des services de la Commission (décision END).

Aux termes de la décision END, vous devrez obligatoirement remplir les critères d’éligibilité suivants **à la date de début du détachement** :

Expérience professionnelle : posséder une expérience professionnelle d’au moins trois ans dans des fonctions administratives, judiciaires, scientifiques, techniques, de conseil ou de supervision, à un grade équivalant au groupe de fonctions administrateur AD;

Ancienneté de service : avoir une ancienneté d’au moins un an (12 mois) auprès de votre employeur actuel, dans un cadre statutaire ou contractuel;

Employeur : être employé par une administration publique nationale, régionale ou locale, ou par une organisation intergouvernementale (OIG); exceptionnellement et après dérogation, la Commission peut accepter des candidatures lorsque votre employeur est un organisme du secteur public (e.g. agence ou institut de régularisation), une université ou un organisme de recherche indépendant.

Compétences linguistiques : avoir une connaissance approfondie d’une des langues de l’Union européenne et une connaissance satisfaisante d’une autre langue de l’Union européenne dans la mesure nécessaire aux fonctions qu’il est appelé à exercer. Si vous venez d’un pays tiers, vous devrez justifier posséder une connaissance approfondie de la langue de l’Union européenne nécessaire à l’accomplissement des tâches qui vous seront confiées.

**Conditions du détachement**

Durant toute la durée de votre détachement, vous devrez rester employé et rémunéré par votre employeur et devrez également rester couvert par votre sécurité sociale (nationale).

Vous exercerez vos fonctions au sein de la Commission dans les conditions fixées par la décision END précitée et serez soumis(e) aux règles de confidentialité, de loyauté et d’absence de conflit d’intérêts qui y sont définies.

Dans le cas où le poste est publié avec indemnités de séjour, celles-ci ne vous seront octroyées que si vous remplissez les conditions prévues à l’article 17 de la décision END.

Le personnel en poste dans une délégation de l’Union européenne doit obligatoirement disposer d’une habilitation de sécurité (jusqu’au niveau SECRET UE/EU SECRET conformément [à la décision de la Commission (EU – Euratom) 2015/444 du 13 mars 2015](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:32015D0444). Il vous appartient de lancer cette procédure d’habilitation de sécurité avant d’obtenir la confirmation de votre détachement.

**Soumission des candidatures et procédure de sélection**

Si vous êtes intéressé, veuillez suivre les instructions données par votre employeur pour postuler.

La Commission Européenne **acceptera seulement les candidatures qui auront été soumises par l’intermédiaire de la Représentation Permanente / Mission Diplomatique de votre pays auprès de UE, le secrétariat de l’AELE (EFTA) ou par le(s) canal (canaux) qui aura (auront) été spécifiquement convenu(s)**. Les candidatures reçues directement de votre part ou de votre employeur ne seront pas prises en considération.

Vous devez envoyer votre candidaturesous format **CV Europass** ([Créez votre CV Europass | Europass](https://europa.eu/europass/fr/create-your-europass-cv))en français, anglais ou allemand.Votre CV doit obligatoirement mentionner votre nationalité.

Veuillez ne pas ajouter d’autres documents(tels que copie de carte d’identité, copie des diplômes ou attestation d’expérience professionnelle, etc.). Le cas échéant, ces documents vous seront demandés ultérieurement.

**Traitement des données à caractère personnel**

La Commission européenne veillera à ce que les données à caractère personnel des candidats soient traitées dans le plein respect du règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil ([[1]](#footnote-1)). Ces dispositions s’appliquent en particulier à la confidentialité et à la sécurité de ces données. Avant de postuler, veuillez lire la déclaration de confidentialité.

1. () Règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2018 relatif à la protection des personnes physiques à l’égard du traitement des données à caractère personnel par les institutions, organes et organismes de l’Union et à la libre circulation de ces données, et abrogeant le règlement (CE) nº 45/2001 et la décision nº 1247/2002/CE (JO L 295 du 21.11.2018, p. 39). [↑](#footnote-ref-1)